

VILLE DE LIÉVIN
CONSEIL MUNICIPAL
23 FÉVRIER 2024

Compte rendu

SOMMAIRE

| | |
|---|-----------|
| Appel des conseillers | 4 |
| Désignation du secrétaire de séance | 4 |
| Mariages, naissances et décès concernant la communauté municipale..... | 4 |
| I. Approbation du compte rendu de la séance du Conseil municipal du 21 décembre 2023..... | 5 |
| II. Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire en application de la délégation qu'il détient du Conseil municipal au titre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) | 5 |
| III. PERSONNEL | 5 |
| 1. Rapport sur la situation comparée entre les hommes et les femmes Année 2023..... | 5 |
| IV. FINANCES | 10 |
| 2. Vote du Débat d'orientations budgétaires (DOB) 2024 sur la base du Rapport d'orientations budgétaires - Budget principal | 10 |
| 3. Convention de désignation d'un maître d'ouvrage unique et de prise en charge financière des travaux de construction d'un immeuble destiné à la location de logements pour la SA d'HLM 62/59 Picardie et des bureaux destinés à la police municipale de la Ville de Liévin – Autorisation de signature de l'avenant n°2 | 16 |
| 4. Adhésion au Groupe Agence France Locale..... | 16 |
| V. MARCHÉS PUBLICS..... | 17 |
| 5. Marché 2023A014 – Fourniture de denrées alimentaires. Lot 2 – Avenant n°1 | 17 |
| 6. Marché 2022A024 – Prestations de géomètre – Avenant n°1 - Transfert | 18 |
| 7. Prestation de désherbage de la voirie communale y compris les espaces associés..... | 18 |
| VI. AMÉNAGEMENT – URBANISME – FONCIER | 19 |
| 8. Bilan des acquisitions et cessions immobilières – Année 2023 | 19 |
| 9. Liévin – Lieudit – Dessus des Dix-Huit – Domaine des Bruyères – Cession par la Ville d'un ensemble immobilier non bâti à Flandre Opale Habitat | 20 |
| 10. Liévin – Résidence Jean Huchez – Rétrocession de la voirie et des espaces verts par la Société Stempniak au profit de la Ville de Liévin..... | 20 |
| 11. Liévin – Secteur Jaurès – Convention de servitudes entre Enedis et la Ville | 21 |
| 12. Liévin – Rue du Docteur Piette – Convention de services entre Enedis et la Ville..... | 22 |
| 13. Contractualisation – de 4 ^e génération – entre le Conseil départemental du Pas-de-Calais et la Ville de Liévin : signature du « Contrat territorial » | 22 |
| VII. ÉNERGIE | 23 |
| 14. Énergies renouvelables – Aides aux particuliers : Dossiers de Monsieur ROELOFS et Monsieur RICHARD..... | 23 |
| 15. Écomobilité – Aides aux particuliers | 23 |
| 16. Réfection de l'éclairage public – Autorisation de signature d'une convention de partenariat avec la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) dans le cadre du programme « Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique (ACTEE) » | 24 |
| 17. Autorisation de signature d'une convention de valorisation et regroupement des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE)..... | 24 |
| VIII. JEUNESSE | 25 |
| 18. Reconduction du Conseil municipal des Jeunes | 25 |

| | | |
|------------|---|-----------|
| 19. | Renouvellement Contrat Colonie avec la CAF du Pas-de-Calais | 26 |
| IX. | PERSONNEL | 27 |
| 20. | Remboursement de la rémunération maintenue par la Collectivité à Monsieur Patrick ADELE DIT RENSEVILLE dans l'attente de sa mise en retraite..... | 27 |
| 21. | Remboursement des frais d'affranchissement | 28 |
| 22. | Modification d'un emploi permanent au tableau des effectifs | 29 |
| X. | ADMINISTRATION GÉNÉRALE..... | 29 |
| 23. | Élection d'un nouveau représentant de la Ville de Liévin à l'Assemblée Spéciale et aux Assemblées Générales de la SEM Territoires 62..... | 29 |
| 24. | CALL – Approbation du transfert de la compétence « Création et exploitation d'un réseau public de chaleur ou de froid » | 30 |
| 25. | CALL – Approbation du transfert de la compétence « Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (IRVE) »..... | 30 |
| 26. | CALL – Habilitation pour créer une centrale d'achat communautaire – Modification statutaire..... | 30 |
| XI. | SUBVENTIONS | 31 |
| 27. | Subventions aux associations – Année 2024 | 31 |

(La séance est ouverte à 18 heures 06.)

M. LE MAIRE.- Mes chers collègues, je vous propose de démarrer cette réunion du Conseil municipal en date du 23 février 2024.

Appel des conseillers

M. LE MAIRE.- Je vais demander à Monsieur KUZNIAK, Directeur général des services, de bien vouloir faire l'appel.

(Il est procédé à l'appel par Monsieur KUZNIAK, Directeur général des services.)

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur le Directeur général des services.

Désignation du secrétaire de séance

M. LE MAIRE.- Je vais installer Julien NOISSETTE à son poste de secrétaire de séance, mais il a déjà pris sa place et je l'en remercie !

Mariages, naissances et décès concernant la communauté municipale

M. LE MAIRE.- Je vous communique les informations relatives au personnel communal.

Nous n'avons pas eu de naissance. Il va falloir quand même que le personnel retrouve son tonus ! *(Sourires)*

Mme GERMA.- Les effectifs de notre Collectivité vieillissent actuellement.

M. LE MAIRE.- Ou nous vieillissons, c'est sans doute l'explication.

Nous avons malheureusement eu à déplorer le décès de l'une de nos collègues : Isabelle CZESZYNSKI, que vous connaissiez bien. Elle était assistante de direction au centre Arc-en-Ciel. Elle est décédée très prématurément puisqu'elle n'était âgée que de 54 ans. Nous renouvelons nos sincères condoléances à sa famille.

Nous avons eu à enregistrer :

- Le mariage, le 20 janvier 2024, de Marc DUFOR, responsable de la cellule Travaux au Centre technique municipal.

Nous avons également eu à enregistrer :

- Le départ à la retraite, le 1^{er} janvier 2024, de Bruno BOMBE, agent du service Parcs et jardins. Je me souviens qu'il avait l'habitude de promener son propre chien ainsi que ceux d'autres propriétaires. C'était un agent extrêmement sympathique et dévoué.

À la Ville, nous avons enregistré les recrutements :

- le 1^{er} janvier 2024, de Delphine THERAGE, gestionnaire Recrutement-Formation-Mobilité au service des Ressources Humaines ;
- le 1^{er} janvier 2024, de Camila BENFRID, chargée de communication digitale au service Communication ;
- le 24 janvier 2024, de Vincent REBECCA, gestionnaire Carrière au service Ressources Humaines.

C'est une anomalie, chers collègues, car jusqu'à présent, à l'exception du directeur, le service des Ressources Humaines était composé uniquement de femmes. Cette fois-ci, par miracle, un homme vient d'être recruté ! *(Sourires)* Monsieur GALET a enfin accepté de ne plus être le seul homme dans ce service ;

- le 1^{er} février 2024, de Giovanni FAGGI, agent polyvalent au service des Fêtes.

Au CCAS, nous avons également enregistré le recrutement :

- le 1^{er} février 2024, de Jade CAMPHIN, cuisinière au sein de la Cuisine centrale.

Jade est une personne que nous connaissons bien. Elle travaillait auparavant dans une société privée où c'était un peu compliqué pour elle. Autant vous dire que Jade ne chôme pas à la Cuisine centrale, où près de 2 000 repas sont préparés chaque jour. Nous lui souhaitons bon courage. Cependant, étant donné son expérience passée, je suis convaincu qu'elle saura s'adapter et apporter une précieuse contribution à l'équipe de la Cuisine centrale. Vous êtes sûrement familiers avec la famille CAMPHIN, qui a malheureusement été touchée par un grand malheur dans notre ville.

I. Approbation du compte rendu de la séance du Conseil municipal du 21 décembre 2023

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des observations sur ce compte rendu ? (*Aucune*)

Il est donc approuvé à l'unanimité.

II. Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire en application de la délégation qu'il détient du Conseil municipal au titre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des observations sur ce compte rendu ? (*Aucune*)

Il est donc approuvé à l'unanimité.

Passons au chapitre du personnel.

Madame GERMA, comme il est d'habitude, vous allez nous rapporter la situation comparée entre les femmes et les hommes sur l'année 2023 au sein des services de la Ville de Liévin, et j'espère que votre rapport sera meilleur encore que celui de l'année dernière et vous apportera satisfaction.

Nous vous écoutons attentivement.

Mme GERMA.- Merci de me fournir une telle tribune, Monsieur le Maire. (*Sourires*)

III. PERSONNEL

1. Rapport sur la situation comparée entre les hommes et les femmes Année 2023

Mme GERMA.- Depuis la loi du 4 août 2014 pour l'égalité entre les femmes et les hommes, et plus particulièrement l'article 61, la Ville fait partie des institutions qui ont l'obligation de présenter un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, intéressant le fonctionnement de la Collectivité sur les politiques qu'elle mène et les orientations et programmes de nature à améliorer la situation.

En préambule, il convient de remercier les services qui ont établi un constat et une analyse fouillée de la situation.

Le rapport complet est à votre disposition. Aussi, je ne ferai que pointer quelques observations, enfin ce sont les miennes !

La Collectivité compte 302 femmes et 253 hommes.

Le taux de féminisation de 54 %, en légère baisse par rapport à 2021 et 2022 (55 %), est presque similaire au taux national, lequel connaît une nette diminution. Mais là, nous n'y pouvons pas grand-chose. En effet, le taux national est passé de 61 % à 55 %.

La répartition des effectifs par catégorie montre une part plus importante des femmes en catégorie C, alors que les hommes sont plus présents en catégorie A. Cependant, la proportion des femmes tend à augmenter, doucement mais sûrement, car elle est passée de 30 % à 37 %.

Cette observation a un retentissement direct sur la répartition par genre sur les postes de direction et de chefs de service et la représentation femmes-hommes par filière.

Les postes de direction sont occupés à 53 % par des hommes, mais les postes d'encadrement intermédiaire sont pourvus à parts égales.

Les femmes se retrouvent majoritairement dans les filières animation, administrative, culture et médicosociale. Ce sont les filières les plus proches du public donc les plus exposées.

(Arrivée de Madame SADOUNE à 18 heures 15)

Ces proportions correspondent aux statistiques nationales.

Dans les chiffres, à remarquer également qu'aucune femme ne travaille en filière sportive et aucun homme en filière médicosociale.

En filière culturelle, Martine, la parité femmes-hommes est parfaitement respectée. Comme toujours, le monde de la culture est précurseur.

Ces dernières années, les effectifs de notre Collectivité montrent un vieillissement significatif. Ne nous étonnons pas qu'il n'y ait pas de naissance, Monsieur le Maire ! Ainsi, 39 % des femmes et 46 % des hommes ont plus de 50 ans.

S'agissant du temps de travail, aucun agent masculin ne travaille à temps partiel. Effectivement, élever les enfants, assumer l'intendance et la tenue du foyer est le domaine des femmes, ce qui participe à la charge mentale pesant sur les femmes. Cela explique peut-être, en partie, leur frilosité et leur timidité à se battre pour des postes à responsabilité.

Sur la totalité des temps partiels, trois quarts sont accordés sur autorisation de l'autorité territoriale à des femmes, preuve de la Municipalité à favoriser une articulation harmonieuse entre la vie professionnelle et la vie privée.

Il ressort également que 84 % des hommes occupent des emplois à temps complet, contre 40 % pour les femmes. Cela s'explique par le type d'emploi occupé par les femmes : des emplois d'animation et d'entretien.

Il convient également de noter que, concernant les autorisations spéciales d'absence (ASA) pour garde d'enfant malade, 54 femmes (soit 18 % de l'effectif) et 18 hommes (soit 7 % de l'effectif) ont bénéficié d'une ASA. Cette répartition reflète une fois de plus la répartition traditionnelle des rôles dans notre société, où ce sont principalement les mères qui gardent les enfants.

En ce qui concerne les rémunérations, il est important de souligner que, à fonction, grade et âge égaux, aucune différence ne devrait exister en vertu des règles statutaires, qui s'appliquent en principe de manière équitable à tous les personnels.

Les écarts de salaire constatés, d'environ 300 €, toutes catégories confondues, s'expliquent par les différences de parcours professionnel, d'âge, ainsi que par la prédominance masculine dans les niveaux de grades les plus élevés.

Si l'on s'intéresse maintenant aux actions mises en œuvre et aux orientations en faveur de l'égalité femmes-hommes au sein de la Collectivité, plusieurs mesures sont mises en œuvre.

Tout d'abord, les profils de poste précisent les contraintes liées au poste, telles que le port des charges ou les horaires.

De plus, les offres d'emploi sont intitulées dans les deux genres.

Par ailleurs, les jurys de recrutement sont souvent mixtes et, dans la mesure du possible, composés à parité entre femmes et hommes.

Enfin, les périodes d'immersion dans les métiers techniques sont généralisées.

Pour favoriser l'articulation entre vie privée et vie professionnelle, valable pour les deux sexes :

- Il est permis d'exercer des fonctions à temps complet sur quatre jours et demi ;
- Il est facilité de travailler à temps partiel sur autorisation, et sous réserve bien sûr de nécessité de service ;

- Il est mis en place des entretiens professionnels pour formuler si besoin des vœux de mobilité ou des modifications de temps de travail.

D'ailleurs, le service Ressources Humaines informe les agents sur les conséquences des choix opérés sur la carrière et la retraite.

La Ville met à disposition des agents des logements dans des lieux de villégiature de la Côte d'Opale, en contrepartie d'une participation financière avantageuse. Les services relèvent d'ailleurs que les deux tiers de ces locations sont effectués par des femmes.

À cela, je réponds que, premièrement, c'est normal, étant donné que les femmes sont plus nombreuses. Deuxièmement, je souligne surtout que la gestion de la famille et l'intendance reposent principalement sur les femmes. C'est ce que l'on appelle la charge mentale. La pédagogie est l'art de la répétition !

Un plan d'actions relatif à l'égalité femmes-hommes est mis en place depuis 2021.

Nous savons fort bien que la prise en compte de l'égalité femmes-hommes et sa réalisation dans la société tout entière reposent sur un changement des mentalités. La route sera très longue.

La Ville s'appuie sur les centres culturels et sociaux, les accueils de loisirs, les services Culturel, Sportif, Petite Enfance, Affaires Scolaires et Jeunesse, pour promouvoir cette politique.

Voici quelques décisions qui méritent d'être rappelées pour faciliter la vie de famille :

- Le prix de la cantine scolaire est passé à 2,50 € ;
- Des garderies périscolaires sont désormais disponibles dans chaque groupe scolaire, avec une large amplitude horaire ;
- Des accueils de loisirs sont proposés, adaptés aux différents rythmes de vie.

Afin de lutter contre les discriminations et en faveur de l'égalité femmes-hommes, des formations et des informations auprès des professionnels et bénévoles des structures volontaires sont programmées.

Les centres culturels et sociaux, ainsi que les associations œuvrant sur le sujet, sont accompagnés et aidés, notamment grâce aux appels à projets dans le cadre de la Politique de la Ville.

Dans le rapport, figurent de manière particulièrement détaillée les actions menées par les différents centres culturels et sociaux. Le catalogue est riche, varié et complet, et je vous invite vraiment à en prendre connaissance.

Cependant, il est regrettable de constater le manque d'informations concernant les outils mis à disposition sur le thème de l'égalité filles-garçons. Je ne dirais pas qu'il y a un manque d'outils, car ils existent bel et bien, mais plutôt un manque de communication à leur sujet. C'est pourquoi je vous remercie, Monsieur le Maire, pour cette tribune qui me permet d'aborder ce sujet.

Dans notre ville, deux outils sont à disposition.

Tout d'abord, nous avons l'exposition « 62 Voies/Voix de Femmes », créée par l'association Femmes en Avant en 2016, qui continue de tourner encore et encore. Cette exposition met en valeur le parcours de 62 femmes du Pas-de-Calais dans différents domaines tels que le monde économique, associatif, culturel, sportif, médical –je reviendrai sur ce point à la fin de mon propos– pour inciter les jeunes femmes à oser entreprendre sans s'auto-censurer.

Ensuite, nous avons un deuxième outil remarquable, toujours créé par l'association Femmes en Avant, en partenariat avec trois jeunes du CMJ et le Louvre-Lens, sous la forme d'un jeu dénommé L'épopée de l'égalité. Ce projet met en lumière l'invisibilisation des femmes dans la société depuis des siècles, quels que soient les religions et les états.

Il faut en effet demeurer très vigilant, car des droits chèrement acquis peuvent être très vite bafoués dans l'indifférence générale.

La méconnaissance de l'origine du 8 mars, Adrien, est la parfaite illustration d'une histoire et d'une mémoire du féminisme trop absentes de notre éducation et de notre culture générale, empreintes de stéréotypes genrés.

Les progrès réalisés le sont trop souvent davantage dans la loi que dans les pratiques. Un exemple, et pour cela je remercie Jérôme : la parité en politique, seulement 35 % des sénateurs sont des sénatrices. Nous l'avons constaté il n'y a pas longtemps.

Plus grave encore, la persistance de discriminations envers les femmes est en nette progression chez les plus jeunes. Le sexisme banalisé, moqué et aggravé est à la source d'un *continuum* de violences et de la multiplication de courants masculinistes.

Aussi, merci, merci, un grand merci aux centres culturels et sociaux et à l'association Femmes en Avant.

Mais revenons au rapport initial sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, et pour conclure, je souhaite rappeler une requête déjà formulée en 2021-2022 : les mentalités changeront quand le monde qui nous entoure changera. Seuls les hommes seraient-ils présentés en héros ? Ce schéma remonte à loin, très loin. Les femmes sont tellement invisibilisées qu'elles en viennent à ne pas être évoquées ni même nommées.

Je vais vous citer un dernier exemple. Les Jeux olympiques et paralympiques de Paris sont une merveilleuse occasion de remettre quelques pendules à l'heure. Tout le monde connaît la phrase célèbre : « *Plus vite, plus haut, plus fort* », ainsi que celle de Pierre De COUBERTIN : « *L'important, c'est de participer* ». Dans le même temps, il déclarait que le rôle des femmes devait être, comme dans les anciens tournois, de couronner les vainqueurs. Ainsi, on passe totalement sous silence Alice MILLIAT, nageuse et hockeyeuse française, grâce à l'impulsion de laquelle les premiers Jeux olympiques féminins sont organisés en 1922 à Paris.

Monsieur le Maire, seulement 20 % de nos rues et de nos immeubles portent le nom d'une femme. Alors, ne souriez pas, cela commence comme cela. Pour Liévin, l'entrepreneuse, pour Liévin, ville sportive, pour l'égalité, la parité, l'équité, quelques noms de sportives ne seraient-ils pas un petit pas ?

J'ai terminé, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- On hésite toujours à donner la parole à Martine GERMA sur un sujet comme celui-ci, mais finalement on ne le regrette jamais. En effet, non seulement son rapport est très bien synthétisé, mais elle possède également cette capacité à nous faire réfléchir et, avouons-le, à nous provoquer aussi au sein de cette assemblée. D'ailleurs, je remarque que Jérôme DARRAS, visiblement impatient, souhaite prendre la parole.

M. DARRAS.- Permettez-moi de dire deux mots. Tout d'abord, les sénatrices et sénateurs sont élus de deux manières : dans les petits départements, où un ou deux sénateurs sont élus, il s'agit d'un scrutin de circonscription, un peu similaire à celui des législatives, mais avec les grands électeurs comme votants. Dans les plus grands départements comme le nôtre, où sept sénateurs sont élus, il s'agit d'un scrutin de liste à la proportionnelle, sur le mode « un homme, une femme » ou inversement (dite « liste chabada »).

Quant à notre groupe, le groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, qui disposait d'un poste de vice-président et d'un poste de questeur au bureau du Sénat, a nommé une questeuse et une vice-présidente. Nous avons donc fait preuve d'exemplarité dans la parité. Il ne reste désormais que peu de places pour les hommes !

(Rires dans la salle)

M. LE MAIRE.- Je m'apprêtais à le dire : il va maintenant falloir nous battre pour nos droits, Messieurs !
(Sourires)

Mme GERMA.- Monsieur le Maire ?

M. LE MAIRE.- Oui, Madame GERMA, mais attention, vous avez déjà eu un temps de parole important !
(Sourires)

Mme GERMA.- Après, je ne dirai plus rien.

Je voudrais simplement souligner qu'une séance que j'ai écoutée aurait pu faire l'unanimité. Il s'agissait de discuter de la dysménorrhée invalidante, cette affliction qui touche les femmes et qui les fait souffrir chaque mois lors de leurs règles. Franchement, on aurait pu envisager un vote unanime, d'autant plus que le congé accordé était très encadré. Il y avait pratiquement une majorité d'hommes dans la salle, de tous bords

politiques, et Patrick KANNER a répondu de la manière suivante : « *Vous auriez pu faire un geste et faire l'unanimité sur cette question* », laquelle a été rejetée.

M. DARRAS.- Il s'agissait d'une proposition de loi déposée par le même groupe : le groupe Socialiste, Écologiste et Républicain.

Mme CHIARELLO.- Et présentée par une sénatrice.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il d'autres observations dans l'assemblée ? (*Aucune autre*)

Madame GERMA, même si vous avez bien travaillé sur la présentation de ce rapport, je vais vous solliciter davantage. En effet, vous ne faites pas véritablement de comparaison et vous voyez le verre à moitié vide plutôt qu'à moitié plein.

Il serait intéressant que pour l'an prochain, Madame GERMA, vous puissiez présenter ce même rapport en matière d'égalité entre les femmes et les hommes en effectuant une comparaison entre l'année 2014 et l'année 2024. À mon avis, vous serez agréablement surprise par les avancées réalisées dans cette Collectivité, bien que peut-être encore insuffisantes. En particulier, je me souviens que le taux d'encadrement était bien plus faible il y a quelques années qu'il ne l'est aujourd'hui. Ainsi, un comparatif sur une décennie serait pertinent, car d'une année à l'autre, les évolutions peuvent être difficiles à apprécier.

Ce qui me frappe, et cela reflète simplement l'état de notre société actuelle qui a encore besoin d'évoluer, c'est le constat que vous avez évoqué concernant le temps partiel : aucun homme, seulement des femmes. Cela met en lumière le fait que dans la répartition des tâches domestiques, ménagères et familiales, la femme reste encore largement sollicitée, sans qu'il y ait encore de véritable rééquilibrage vers une participation plus active des pères ou des hommes. Cette réalité montre qu'il reste encore beaucoup à faire, mais ce défi concerne cette fois-ci la société tout entière. À notre niveau, même si nous pouvons y participer modestement, c'est un peu compliqué.

Quant aux noms de rue, Madame GERMA, vous savez très bien que nous avons récemment attribué des noms de femmes à plusieurs rues. Je pense même qu'il serait intéressant que vous meniez une analyse sur une période de dix ans, Madame GERMA. Je pense que vous constaterez que nous avons probablement attribué plus de noms de femmes que d'hommes sur cette période. Faites ce travail-là, ce serait me semblerait-il une démarche très intéressante. En particulier, dans le quartier de toute la Belle Femme, les noms de rue ne sont que des noms de femmes. De même, sur la tranchée de Calonne, je crois que nous avons donné la préférence à des noms de femmes.

Mme GERMA.- 20 % !

M. LE MAIRE.- Non, je parle des dix dernières années, ce serait intéressant d'examiner cela.

Dans toutes les villes de France, vous trouverez une majorité de noms masculins, car auparavant et vous avez fort bien raison, il était courant de ne mettre à l'honneur que des hommes – qui d'ailleurs occupaient une place prépondérante dans la société –, en oubliant souvent le rôle des femmes. Mais il serait également intéressant de réaliser cet exercice sur les dix dernières années. Je pense que nous pourrions avoir des surprises.

Par ailleurs, il n'y a pas que des héros, heureusement, Madame GERMA. Par exemple, ici à Liévin, nous avons une véritable héroïne à laquelle vous consacrez beaucoup de temps : Marie LIÉTARD.

Mme GERMA.- En effet.

M. LE MAIRE.- Heureusement, nous avons également su mettre en avant des femmes, mais je pense qu'elles mériteraient davantage de l'être à l'avenir. D'ailleurs, concernant Marie LIÉTARD, je tiens à signaler que j'ai récemment redéposé un dossier auprès de la Région pour que le monument dédié puisse être rénové, car il montre des signes de dégradation. J'espère que la Région pourra nous apporter son soutien sur ce sujet, et je sais que Samia SADOUNE suit de près ce dossier.

Madame GERMA, est-ce que votre charge mentale n'a pas été trop lourde aujourd'hui ?

Mme GERMA.- Non, j'ai un mari exemplaire.

M. LE MAIRE.- Madame GERMA a un mari qui fait tout à la maison.

Mme GERMA.- C'est vrai.

M. LE MAIRE.- Attention, cela doit être une juste répartition, Madame GERMA. Il ne faut pas non plus que ce soit dans le sens inverse ! (*Sourires*)

Je vous remercie, Madame GERMA. Je tiens vraiment à insister sur l'importance de réaliser cet exercice, car il offre une réflexion intellectuelle toujours enrichissante. De plus, c'est agréable. À travers cet exercice de comparaison, vous aurez l'opportunité de prendre davantage la parole et de vous exprimer, et je sais que vous appréciez intervenir lorsqu'il s'agit d'aborder cette question.

Y a-t-il des questions complémentaires ? (*Aucune*)

Les Conseillers municipaux, à l'unanimité, prennent acte du rapport relatif à la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes de l'année 2023.

Nous passons à Monsieur DERNONCOURT : le Débat d'orientations budgétaires, qui est l'un des points principaux de notre Conseil municipal.

IV. FINANCES

2. Vote du Débat d'orientations budgétaires (DOB) 2024 sur la base du Rapport d'orientations budgétaires - Budget principal

M. DERNONCOURT.- Tout d'abord, il convient de rappeler que, conformément aux termes des articles L.2312-1 et L.5217-10-4 du Code général des collectivités territoriales, le Débat d'orientations budgétaires doit être présenté en Conseil municipal dans un délai de dix semaines maximum précédant l'examen du budget. Nous sommes donc en conformité, étant donné que le Conseil municipal dédié au budget est prévu pour le 4 avril prochain.

Ce rapport doit permettre de débattre en Conseil municipal sur :

- Les orientations budgétaires : les évolutions prévisionnelles de dépenses et de recettes en fonctionnement et en investissement, tenant compte des hypothèses d'évolution retenues en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions, des évolutions relatives aux relations financières entre la Commune et l'Établissement public de coopération intercommunale (EPCI) dont elle est membre ;
- Les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision de recettes et de dépenses ;
- La structure de la dette contractée et les perspectives pour le projet de budget en précisant le profil de dette visé pour l'exercice.

En outre, pour les communes de plus de 10 000 habitants, ce rapport doit également comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs, retraçant l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Tous ces éléments figurent dans le document qui vous a été remis.

Rappelons que dans le cadre de la loi de finances pour 2024, le gouvernement a refusé de l'indexer sur l'inflation prévue à 2,6 % en 2024.

Toutefois, les dotations de péréquation augmenteront, notamment la dotation de solidarité urbaine (DSU), ce qui compensera la baisse de la dotation forfaitaire.

La dotation globale de fonctionnement devrait s'établir à 19 440 000 € pour notre Commune.

Il convient de souligner quelques points forts, que vous retrouvez dans votre document budgétaire.

Sur la base d'un coefficient de revalorisation des bases fiscales de 3,9 %, le produit fiscal attendu pour 2024 pourra s'établir à 19 800 000 €.

Les crédits affectés aux fluides devraient diminuer compte tenu de la baisse des prix des fluides sur les marchés internationaux.

Les charges de personnel ne connaîtront qu'une très faible évolution, dû au GVT, soit 1,30 % par rapport au budget primitif 2023.

Afin de maintenir le niveau de ces différentes épargnes et de consacrer un bon niveau d'autofinancement des investissements, les services communaux devront assurer une gestion rigoureuse dans les années à venir.

C'est ce que nous répétons à chaque Conseil municipal !

La Ville continuera l'exécution de son plan pluriannuel d'investissement, avec deux chantiers d'envergure que sont l'école Jaurès et le centre aquatique Nauticaa.

Telles sont donc, chers collègues, les grandes lignes des orientations budgétaires pour la Commune en 2024.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DERNONCOURT, pour cette présentation.

M. DERNONCOURT.- Succincte.

M. LE MAIRE.- Mes chers collègues, je vous laisse la parole.

Monsieur LEJEUNE.

M. LEJEUNE.- Conformément à la loi, comme cela a été précisé, le Débat d'orientations budgétaires a fait l'objet d'un rapport ici en séance, mais également en commission des Finances.

Les élus, que nous sommes, ont pu disposer d'une information détaillée sur certains points parfaitement précisés dans cette proposition de rapport. En conséquence, nous confirmons que ce débat a eu lieu et donnons un avis favorable à ce rapport.

Quelques mots, cependant, pour dire que si la Ville de Liévin a bénéficié d'une stabilisation du concours de l'État concernant la DGF, la DSU, l'éligibilité pour l'aménagement des espaces, par exemple, on ne peut s'arrêter là sans parler des interventions de l'État très réduites ou supprimées, et de sa mainmise sur les investissements des communes. Cette mainmise de l'État sur les collectivités locales n'est pas nouvelle, mais s'accroît d'année en année. Le « quoi qu'il en coûte » se paie. L'État dépense, s'endette, au fur et à mesure des contestations, en distribuant des primes.

De plus, la France s'engage à fournir en 2024 jusqu'à 3 Md€ d'aide militaire supplémentaire à Kiev, après un soutien chiffré à 1,7 M€ en 2022 et à 2,1 M€ en 2023. En disant cela, je précise à la presse que je suis pour une aide à l'Ukraine, mais donnée en fonction de nos moyens et sans oublier que l'Europe est là.

Pour réduire la dette nationale à 4,4 % du PIB, 10 Md€ viennent d'être rayés des budgets des différents ministères pour 2024. Le décret date du 22 février 2024, soit hier. Cela se chiffre comme suit, car cela vaut la peine de le rappeler : 358 M€ pour l'urbanisme et l'amélioration de l'habitat ; 300 M€ pour l'accès au logement ; 134 M€ pour la police ; 38 M€ pour la protection judiciaire de la jeunesse ; 227 M€ pour le retour à l'emploi ; 500 M€ pour les fonds de l'accélération à la transition écologique dans les territoires ; 341 M€ pour les infrastructures de transport. Toutes ces coupes, bien sûr, auront des répercussions dans les foyers, dans la vie de chaque citoyen, et dans les communes en plus des contrôles sur les investissements.

C'est sur ce contrôle des investissements que je souhaitais attirer l'attention des collègues du Conseil municipal, car après tant de restrictions et sans investissement, les communes sont mortes. En effet, depuis quelques années les investissements des communes se font sur appel à projets de la Préfecture pour obtenir une subvention. S'il n'y a pas de problème pour les investissements programmés ici à Liévin, c'est parce que les services ont su soit les intégrer dans certains appels à projets, soit convaincre le Préfet. Cependant, il faut savoir que les dotations d'investissement accordées par l'État passent de dotations globales à des dotations fonctionnant suivant une logique de subvention sur appel à projets ordonné par le Préfet.

Un tel fléchage sur les actions contractualisées avec l'État fait que les élus pourraient être jugés, par leurs citoyens, sur un programme d'investissements largement défini par l'État, par des appels à projets, en lieu et place du programme pour lesquels elles ont été élues, faute de subvention. Cette contractualisation entre

L'État et les collectivités territoriales est une pratique en plein essor et traduit la volonté de l'État central d'exercer une influence croissante sur les politiques locales.

Cette mainmise de l'État, au travers des attributions des dotations soumises à des critères de sélection restrictive et à des priorités thématiques, contribuera à une insuffisante prise en compte des besoins locaux, particulièrement en ingénierie, et des souhaits exprimés par les citoyens.

Il sera difficile d'établir un programme municipal pour le prochain mandat sans tenir compte de ces appels à projets.

Je tenais simplement à dénoncer cette amplification des implications de l'État dans la gestion municipale, où les préfets deviennent les décideurs. La décentralisation est bien loin. Serait-ce un retour à l'organisation administrative napoléonienne, Monsieur le Maire ?

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur LEJEUNE.

Jérôme DARRAS souhaite prendre la parole.

M. DARRAS.- Dans l'énumération des 10 Md€, Yvon LEJEUNE a omis un élément important : l'école, avec 682 M€, qui est l'Éducation nationale.

M. LE MAIRE.- C'est vrai.

M. DARRAS.- Quant à l'Ukraine, je pense qu'il ne faut pas compter ni sur l'Europe ni sur les États-Unis pour assurer notre propre défense. Lorsque nous aidons l'Ukraine, c'est en réalité notre propre défense à terme que nous assurons.

M. LE MAIRE.- Tout à fait.

Y a-t-il d'autres interventions ? Madame SADOUNE.

Mme SADOUNE.- Monsieur le Maire, chers collègues, je souhaiterais tout d'abord remercier Daniel DERNONCOURT. En effet, son exposé était synthétique, mais comme il l'a précisé, il s'agit ce soir du Débat d'orientations budgétaires. Je saisis également cette occasion pour remercier la Direction générale des services, le service Financier, ainsi que l'ensemble des équipes impliquées, qui nous permettent de disposer des éléments factuels et mesurés afin de pouvoir débattre des actions à mettre en œuvre pour l'année qui s'est ouverte.

Cette année encore, les orientations budgétaires qui nous sont présentées témoignent du sérieux avec lequel elles sont proposées, mettant en avant l'intérêt exclusif du bien-être et du bien-vivre de nos habitants, malgré la conjoncture actuelle, comme vous l'avez souligné les uns et les autres, marquée par une inflation persistante. Bien que sa tendance soit à la baisse, l'inflation demeure encore trop élevée pour bon nombre de nos habitants. Il n'en reste pas moins que nous sommes résolus à préserver l'intérêt du plus grand nombre de nos Liéviноises et Liéviноis, qui subissent des augmentations de tous types, que ce soit pour les besoins de base, l'alimentation ou les dépenses énergétiques.

Il convient également de rappeler que notre capacité à proposer une orientation visant à poursuivre l'avancée de notre territoire repose en partie sur les efforts consentis les années précédentes par la Municipalité. Nous pouvons citer, par exemple, la baisse du prix du ticket de cantine et son maintien malgré les diverses augmentations et l'inflation, de même que pour le service de portage des repas à domicile. De plus, nous pouvons souligner le respect de notre engagement à ne pas augmenter la taxe foncière. Cet exercice n'est pas aisé au quotidien, mais il est mené collectivement et continue à faire avancer nos populations.

Daniel DERNONCOURT a évoqué le sujet des investissements, notamment la piscine et l'école Jaurès, dont les travaux ont débuté pour certains et débiteront en 2024 pour d'autres, y compris des travaux de voirie.

Bien que j'aie tendance à voir le verre à moitié plein et qu'il ne faille pas angéliser la situation, il me semble toutefois nécessaire de souligner l'augmentation des dotations accordées par l'État : la DGF et la DSU.

Les équipes, qui sont présentes, pourront en témoigner : nous avons également pu réaliser des travaux en étroite collaboration avec les services de l'État, qui ont considéré, sur la base de ce qu'il s'est fait ces

derniers mois et dernières années, les spécificités de notre territoire et les besoins de nos populations. Cependant, cela ne signifie pas que les mois et les années à venir seront exempts de difficultés. En effet, les coupes budgétaires suscitent des inquiétudes quant à certains dispositifs. Je me pose la question, sans avoir la réponse, de ce qu'il adviendra des engagements pris, par exemple, dans le cadre du renouveau du bassin minier. Des engagements ont été annoncés et les travaux devraient débuter. À l'heure actuelle, il est clair que des efforts devront être déployés par tous, notamment par les collectivités.

Je pense que l'orientation qui nous est présentée reflète les pratiques de travail qui sont caractéristiques de la majorité municipale, à savoir le sérieux, la rigueur et bien entendu, je le souligne à nouveau, l'intérêt pour l'ensemble de nos Liévoises et Liévois.

Aussi, nous approuvons ces orientations budgétaires.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame SADOUNE.

Monsieur DERNONCOURT.

M. DERNONCOURT.- Les orientations budgétaires qui nous sont présentées ce soir s'inscrivent dans la pratique politique qui prévaut et que vous animez, Monsieur le Maire, avec l'objectif de réaliser les engagements qui ont été les fondements de notre campagne électorale, à savoir : poursuivre la politique d'investissement pour, à l'évidence, poursuivre la transformation de notre ville et répondre aux attentes de nos concitoyens.

Ce sont des orientations budgétaires intéressantes, d'autant qu'elles s'inscrivent dans un contexte difficile dont les collectivités locales sont les premières touchées.

D'importants projets devraient encore être mis en œuvre cette année, sans pour autant pressurer par la fiscalité nos populations.

Pour autant, il s'agit là de prévisions qui peuvent être bouleversées par les choix politiques et économiques du gouvernement.

Pour ce qui concerne le groupe Communiste, nous approuvons les orientations budgétaires 2024 pour notre collectivité.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DERNONCOURT.

Y a-t-il d'autres interventions ? (*Aucune autre*)

Mes chers collègues, je tiens à vous remercier tout d'abord de l'attention que vous avez portée à la présentation faite par Daniel DERNONCOURT, puis, les présidents de groupe et notre collègue sénateur, Jérôme DARRAS, pour leurs interventions.

Je souhaite également remercier les services pour leur travail dans l'élaboration de ce Débat d'orientations budgétaires. Ils vont maintenant s'atteler à la tâche, car après un DOB, il est nécessaire de construire le budget. En quelque sorte, vous avez déjà donné votre accord sur les grandes orientations qui figureront dans le prochain budget primitif de 2024.

Plus tôt, Daniel DERNONCOURT a fait un petit lapsus en disant « chaque année, on répète la même chose ». Oui ! Mais cela témoigne au moins d'une ligne de conduite dans notre Collectivité, et je pense que c'est crucial d'avoir une ligne directrice en matière financière.

Vous connaissez cette ligne de conduite depuis longtemps, chers collègues.

Premièrement, il n'y a pas d'augmentation des taux d'imposition locaux, et donc une fois de plus, il n'y en aura pas. Nous avons même eu la chance de les baisser à deux reprises, mais en tout cas, pas d'augmentation. Nous demeurons fidèles à notre parole et à notre engagement pris envers les Liévoises et les Liévois. Je tiens à le souligner, car ce n'est pas le cas partout.

Nous le faisons parce que, deuxièmement, il y a du sérieux, de l'engagement et de la discipline de la part des services dans l'utilisation des fonds publics. Nos charges de fonctionnement sont ainsi contenues, et ce n'est pas une tâche facile. Quand vous êtes face à un directeur ou un chef de service lors de l'élaboration du budget, la première chose qu'il demande est souvent : « *Je veux plus* ». C'est tout à fait naturel, car il défend son service et souhaite introduire de nouvelles initiatives. C'est comme vous, vous aimeriez toujours

avoir un peu plus dans votre porte-monnaie pour faire plus de choses. Cependant, sous la tutelle du Directeur général adjoint et du Directeur général des services, nous élaborons cela avec sérieux, discipline et souci de maximiser l'utilisation des fonds publics, ce qui nous permet de contenir nos charges de fonctionnement année après année.

Troisièmement, une ville qui veut vivre, qui se veut agréable, qui rend service à ses habitants, est une ville qui se construit et se développe. Et à cet égard, il est indéniable que la Ville de Liévin ne manque pas d'investissements.

Mes chers collègues, en cette année 2024 et l'année suivante 2025, vous allez assister à une véritable effervescence de chantiers et de grues dans notre commune. En effet, plusieurs projets d'envergure sont en cours ou prévus :

- La piste d'athlétisme au parc de Rollencourt, dont les travaux ont déjà commencé et qui offre déjà une transformation significative ;
- Le parc urbain aux Marichelles, qui se réalise progressivement et dont la transformation est aussi radicale ;
- Le chevalement du 1bis, un symbole de fierté pour notre commune et au-delà de ses frontières ;
- L'église Saint-Martin, dont les travaux devraient démarrer au mois d'avril, Monsieur LEJEUNE, si tout se passe correctement avec l'architecte en question ;
- Le démarrage ou l'avancement des travaux de désamiantage de Nauticaa, qui, je n'en doute pas, fera de ce centre nautique l'un des plus beaux du nord de Paris, voire au-delà ;
- L'école Jean Jaurès, un projet crucial pour les enfants du quartier Jaurès, de la Cité des 109 et bien au-delà.

Les investissements ne manquent pas, et je ne vais pas énumérer tous les projets, même ceux qui semblent être de petite envergure mais qui représentent des montants significatifs, allant de 300 000 € à 600 000 €.

Oui, à Liévin, nous bâtissons constamment l'avenir, et notre politique d'investissement est forte. Cependant, elle est rendue possible, mes chers collègues, grâce à la rigueur et à la responsabilité de nos services. Sans la maîtrise de nos charges de fonctionnement, nous ne pourrions pas réaliser autant d'investissements. Je tiens donc à exprimer ma gratitude envers nos équipes, et je suis convaincu que les Liéviennes et les Liéviens sont conscients des efforts qu'elles déploient au quotidien. Je souhaite donc leur rendre hommage une fois de plus, car il est parfois plus facile de céder à la facilité en matière de dépenses plutôt que d'examiner attentivement chaque ligne budgétaire pour garantir une utilisation optimale des deniers publics. Ainsi, je tiens à les féliciter.

Je ne vais pas parler de l'Ukraine, Monsieur LEJEUNE, car je ne m'en sens pas capable, surtout en présence d'un parlementaire qui est certainement mieux informé que moi sur cette question.

En ce qui concerne l'État, Monsieur LEJEUNE, vous connaissez mon sens de la vérité et savez que je privilégie le souci de l'exactitude plutôt que l'adhésion à une idéologie dogmatique. Je remercie aujourd'hui l'État pour l'attribution de ses dotations, car depuis plusieurs années, j'ai observé une péréquation qui s'exerce davantage en direction des communes défavorisées à travers la DSU. Alors que de nombreuses collectivités ont vu leurs dotations diminuer, nous avons vu les nôtres augmenter grâce à cette DSU. Vous savez combien j'aime souligner ces avancées et je tiens à rendre hommage à un combat qui a été très loin mené. Je me souviens que mon prédécesseur plaidait sans relâche en faveur de cette péréquation. Aujourd'hui, près de 20 ans plus tard, je suis fier d'avoir partagé ce combat à ses côtés, et je suis content de constater que cette péréquation se concrétise. Bien entendu, nous aimerions toujours recevoir davantage de dotations.

Ce qui me déçoit, par exemple, concernant l'État, c'est lorsqu'il décide d'augmenter l'indice du point des fonctionnaires, etc., car là, en revanche, il n'y a aucune péréquation. Je trouve en effet facile de décider de quelque chose et de ne pas le payer. Dans ce cas, ce sont les collectivités qui doivent faire l'effort de financer des mesures qui sont certes justes, mais qui ont été décidées au plus haut niveau. Je considère que ce comportement n'est pas normal.

Concernant les investissements, je ne comprends pas pourquoi vous évoquez les appels à projets, Monsieur LEJEUNE. Pour ma part, je n'ai absolument pas à me plaindre de l'aide de l'État en matière d'investissement. Effectivement, il faut des beaux projets et, vous avez raison, il faut également de

l'ingénierie. Cela me pousse d'ailleurs à dire que celles et ceux qui combattent cette ingénierie ont tort. Sans une équipe comme celle que constitue, avec ses collègues, Julien BOURDON ici présent et dont je profite de l'occasion pour saluer le travail, il serait difficile de monter et de défendre des dossiers auprès de l'État. Cela signifie également que les communes, les intercommunalités, etc., doivent se doter de l'ingénierie nécessaire pour élaborer ces dossiers. Toutefois, lorsque ces derniers sont solides et bien conçus, j'observe que l'État est souvent au rendez-vous en matière de subventions pour les investissements. Je pourrai vous dresser la liste de toutes les subventions accordées par l'État, et je ne m'en plains pas.

En revanche, ce dont je me plains, c'est de voir cette tendance à la recentralisation s'intensifier dans notre pays. Nous avons perdu toute liberté et toute autonomie financière. Aujourd'hui, que nous reste-t-il ? Simplement la taxe foncière, et c'est tout.

Je plaide en faveur d'une autonomie fiscale beaucoup plus étendue pour les collectivités territoriales. Bien entendu, cela nécessiterait un grand exercice d'équilibrage, car si une autonomie fiscale identique était accordée à tous les territoires, certains seraient très favorisés et d'autres beaucoup moins. Ainsi, la mise en place d'un mécanisme de péréquation serait nécessaire. Je pense que rendre cette autonomie fiscale aux collectivités les rendrait également plus responsables et leur permettrait d'agir et d'entreprendre avec plus de liberté.

Selon moi, cette tendance à la recentralisation, voire à la re-concentration des pouvoirs, principalement au sein des services de l'État, porte préjudice à notre pays. Mais comment en sommes-nous arrivés là ? En grande partie parce que nos représentants politiques actuels sont beaucoup moins ancrés sur le terrain. Cela se constate notamment à l'Assemblée Nationale, où le non-cumul des mandats a conduit à un éloignement des députés du terrain. On observe la même tendance au Sénat, où l'arrivée de nouveaux sénateurs plus jeunes est certes louable, contribuant ainsi à faire baisser sa moyenne d'âge, mais ces élus, souvent issus des appareils politiques, ne sont pas nécessairement bien enracinés sur le terrain. Le Sénat, autrefois considéré comme l'assemblée des territoires, perd ainsi peu à peu ce lien direct avec le terrain, comme l'Assemblée Nationale. Cette rupture entre nos parlementaires, ceux qui font la loi, et les réalités locales, porte préjudice à la démocratie, favorisant la recentralisation, la re-concentration et tout simplement le pouvoir des technocrates.

C'est pourquoi, à mon avis, c'est une question qu'il faut se poser. Lorsqu'on observe que la démocratie est peut-être mise en danger, en tout cas les intérêts des territoires ne plus être bien représentés, il me semble nécessaire de s'interroger sur l'efficacité de certaines lois, telles que l'interdiction du cumul des mandats. Ne serait-il pas judicieux de ré-autoriser parfois le cumul des mandats ?

Pour la démocratie, pour une représentation des territoires, pour avoir davantage les pieds sur le terrain, je pense qu'il est grand temps que la question soit posée de nouveau et débattue au plan national. Cela fait maintenant plus de 10 ans que cette loi a été votée, sous la présidence de François HOLLANDE. Monsieur DARRAS, vous pourrez sûrement nous le confirmer.

M. DARRAS.- Cette loi a été renforcée, car à l'origine, elle ne concernait que les fonctions exécutives de maire ou de président, tandis qu'aujourd'hui, elle s'applique à l'ensemble des fonctions, y compris celles des adjoints et des vice-présidents.

M. LE MAIRE.- Tout à fait.

Il me semble nécessaire de revisiter cette question. En tout cas, je m'adresse ici au sénateur présent parmi nous, pourquoi ne pas ouvrir ce débat, par exemple, au Sénat comme à l'Assemblée Nationale ? Après dix voire quinze ans, il me semble que l'on peut faire un bilan pour évaluer si cette loi a été bénéfique ou pas. De mon point de vue, toute loi devrait être évaluée pour déterminer si elle doit être maintenue en l'état ou aménagée. Malheureusement, je constate que les élus, la puissance politique a perdu du terrain.

Ce sont les éléments que je pouvais vous partager. Cela dit, nous nous sommes éloignés du cœur du sujet : le Débat d'orientations budgétaires de la Ville de Liévin.

Je souhaiterais remercier une fois de plus l'ensemble des services.

Monsieur DERNONCOURT, un travail considérable vous attend dans le mois à venir pour préparer le budget. Il est évident que les prochaines semaines seront intenses pour vous, sans beaucoup de repos, avec la

précieuse collaboration de Ludovic VIGREUX, ainsi que de l'équipe des services Financiers, et de Serge KUZNIAK, qui vérifiera tout de même si ce budget a été élaboré correctement.

Je vous remercie, mes chers collègues.

Il nous faut procéder au vote sur le fait que les orientations budgétaires ont été débattues.

Sommes-nous tous d'accord sur cette délibération ?

(La délibération 2 est adoptée à l'unanimité.)

M. LE MAIRE.- Je vous remercie.

Vous savez que je suis un peu taquin, et c'est formidable car grâce à des outils comme le téléphone portable, on peut me transmettre des informations instantanément. Madame GERMA ne connaît pas toujours bien Liévin, car je tiens à vous rappeler que le nom d'Alice MILLIAT a été donné à la résidence universitaire de Liévin.

Mme GERMA.- Je ne vous demandais pas que son nom soit attribué. Je rappelais simplement qui était Alice MILLIAT par rapport à Pierre DE COUBERTIN.

M. LE MAIRE.- À Liévin, nous l'avons fait !

Mme GERMA.- C'est très bien !

M. LE MAIRE.- Je précise que ce n'était pas à l'origine une proposition du Conseil municipal de Liévin, mais plutôt une suggestion des constructeurs de la résidence, que nous avons ensuite retenue.

Mme GERMA.- C'est très bien ! Mais je le savais.

M. KUZNIAK.- Je vous confirme, Monsieur le Maire, que la loi interdisant le cumul des mandats remonte au 14 février 20214.

M. LE MAIRE.- Cela fait donc 10 ans. C'est l'occasion d'en rediscuter.

La délibération suivante est présentée par Dany TISON.

3. Convention de désignation d'un maître d'ouvrage unique et de prise en charge financière des travaux de construction d'un immeuble destiné à la location de logements pour la SA d'HLM 62/59 Picardie et des bureaux destinés à la police municipale de la Ville de Liévin – Autorisation de signature de l'avenant n°2

M. TISON.- Dans le cadre de l'opération de construction de l'Hôtel de Police Municipale, il y a lieu d'arrêter le coût de construction définitif par voie d'avenant à la convention initiale.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur TISON.

Y a-t-il des observations ? *(Aucune)*

Sommes-nous tous d'accord sur cette délibération ?

(La délibération 3 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Nous abordons la prochaine délibération, Madame PRUVOST, concernant l'adhésion au Groupe Agence France Locale.

4. Adhésion au Groupe Agence France Locale

Mme PRUVOST.- La Ville s'apprête à souscrire de nouveaux emprunts pour financer des opérations de travaux pour des projets tels « Nauticaa » et « Jaurès ».

L'Agence France Locale (AFL) propose des emprunts de longues durées avec des taux inférieurs à ceux proposés par des banques classiques.

Dans les faits, l'AFL lève des fonds auprès d'investisseurs français et internationaux souhaitant soutenir les investissements publics locaux. L'AFL redistribue ensuite les fonds sous forme de prêts bancaires afin de financer les projets des collectivités.

Pour pouvoir bénéficier des prêts proposés par l'AFL, il y a lieu d'adhérer au Groupe.

La Ville souhaite participer au capital à hauteur de 387 900 €.

Aussi, il nous est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie.

Effectivement, l'intérêt est de pouvoir bénéficier de prêts à des taux avantageux.

Il s'agit d'une entrée en capital, ce qui signifie que nous avons une certaine flexibilité, dans la mesure où nos actions peuvent être récupérées. Ce n'est donc pas de l'argent donné à perte. Nous regagnerons largement grâce aux taux d'intérêt avantageux que nous pourrions obtenir auprès de cette agence.

Actuellement, à quel taux empruntons-nous en général : 4,5 % ?

M. VIGREUX.- À 4 %.

M. LE MAIRE.- Il y a trois ou quatre ans, nous étions à 1,5 % - 2 %.

M. VIGREUX.- À 0,5 %.

M. LE MAIRE.- Vous réalisez la différence ?

Tout le monde sait que sur une période de 20, 25 ou 30 ans, les intérêts représentent une somme considérable. Entre 0,5 % et 4 %, la différence est significative. Il est donc très avantageux d'adhérer à l'Agence France Locale.

Je propose que nos représentants soient Daniel DERNONCOURT, en tant que président de la commission des Finances, et Yvon LEJEUNE, qui souhaite être son suppléant. Un duo de choc en matière financière !

Y a-t-il des observations ? (*Aucune*)

Monsieur Jean-Luc DEPPEZ, vous nous présentez trois délibérations relatives aux marchés publics.

V. MARCHÉS PUBLICS

5. Marché 2023A014 - Fourniture de denrées alimentaires. Lot 2 - Avenant n°1

M. DEPPEZ.- Par délibération en date du 9 juin 2023, nous avons autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert pour l'achat de denrées alimentaires.

La société Carrefour a répondu à des prix euros TTC au bordereau des prix unitaires alors qu'il était demandé des prix unitaires en euros HT.

Il y a donc lieu de prendre une délibération pour autoriser par avenant que les prix du bordereau des prix unitaires soient définis en euros TTC.

Je précise que la finalité de l'avenant n'aura aucune incidence financière.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des observations ? (*Aucune*)

Sommes-nous tous d'accord sur cette délibération ?

(*La délibération 5 est adoptée à l'unanimité.*)

Je vous remercie.

Nous poursuivons, avec des prestations de géomètre.

6. Marché 2022A024 – Prestations de géomètre – Avenant n°1 - Transfert

M. DEPREZ.- Par délibération en date du 11 octobre 2022, nous avons autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert pour des études de géomètre.

En date du 31 janvier 2023, le marché a été notifié à la société Bogaert et Associés pour un montant maximum de commande de 200 000 € par période.

Ce marché a été conclu pour l'année 2023. Il est reconductible trois fois douze mois. Il a déjà été reconduit pour l'année 2024.

La société Bogaert et Associés a cédé à la société Bogaert et Goze son fonds d'exercice libéral de géomètre expert à compter du 1^{er} janvier 2024.

Un avenant est donc nécessaire, et c'est ce qu'il vous est proposé.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie, Monsieur DEPREZ.

Y a-t-il des observations ? (*Aucune*)

Sommes-nous tous d'accord sur cette délibération ?

(*La délibération 6 est adoptée à l'unanimité.*)

Je vous remercie.

Nous abordons la prochaine délibération : le désherbage de la voirie communale y compris les espaces associés.

7. Prestation de désherbage de la voirie communale y compris les espaces associés

M. DEPREZ.- Dans le cadre de ses besoins, la Ville de Liévin doit lancer une consultation pour le désherbage de la voirie, y compris les espaces associés.

La durée du marché sur la première période est fixée à compter de la date de notification pour se terminer au 31 décembre 2024, avec une possibilité de reconduction de trois fois douze mois.

L'estimation est de 100 000 € HT par an.

M. LE MAIRE.- Très bien !

Avec quoi désherbe-t-on aujourd'hui ?

M. LEJEUNE.- Du Roundup !

(*Rires dans la salle*)

M. DEPREZ.- Mais cela n'existe plus ! (*Rires*)

M. LE MAIRE.- Alors, quelles sont les techniques utilisées actuellement ? Étant donné que l'utilisation des produits phytosanitaires est interdite.

Mme CHIARELLO.- On le fait à la main !

M. LE MAIRE.- Monsieur Jean-Philippe DEPREZ, comment procède-t-on au désherbage aujourd'hui ?

M. J-P. DEPREZ.- Soit nous utilisons des méthodes thermiques, en brûlant, soit nous arrachons les mauvaises herbes à l'aide de brosses mécaniques.

M. LE MAIRE.- Il est préférable d'arracher, car si nous brûlons, les mauvaises herbes repoussent immédiatement.

M. J-P. DEPREZ.- Il existe également une troisième solution : il s'agit de produits alternatifs aux anciens produits phytosanitaires, tels que des produits biologiques, mais ils sont extrêmement coûteux.

M. LE MAIRE.- Madame CHIARELLO, vous qui accordez une grande importance à l'environnement, on m'a rapporté que l'utilisation de la javel était efficace. Est-ce autorisé ?

Mme CHIARELLO.- Vous envisagez de verser de la javel qui va pénétrer dans le sol, Monsieur le Maire ?

M. LE MAIRE.- Non, c'est ce que j'ai entendu.

M. DEPREZ.- En réalité, c'est du sel mélangé avec du vinaigre.

M. LE MAIRE.- On m'a dit que cette méthode n'était pas efficace.

M. DEPREZ.- Si !

M. LE MAIRE.- Très bien !

Pour ma part, je le fais à la main, Madame CHIARELLO, je vous rassure.

Mme CHIARELLO.- Il va falloir changer de paradigme. L'herbe, c'est beau.

M. LE MAIRE.- Il y a quelques mauvaises herbes qui ne sont quand même pas très belles !

Mme CHIARELLO.- Un cimetière avec de l'herbe, c'est magnifique.

M. LE MAIRE.- Je le dis à l'assemblée, j'aimerais tellement que nos cimetières soient verdoyants, c'est-à-dire avec de l'herbe tout autour. Ce projet n'est d'ailleurs pas abandonné. J'avais formulé cette demande, même si je ne crois pas qu'elle ait été mise en œuvre jusqu'à présent, mais j'aimerais beaucoup qu'on l'expérimente au cimetière de Calonne. Un cimetière verdoyant est tellement plus joli qu'un cimetière minéral comme ceux que nous avons aujourd'hui ! Je trouve que les cimetières anglo-saxons sont bien plus agréables. Enfin, c'est une idée que nous n'avons pas abandonnée. Pour l'instant, nous n'avons pas eu le temps de la concrétiser, nos équipes étant sollicitées par ailleurs.

Y a-t-il d'autres observations ? *(Aucune autre)*

Sommes-nous tous d'accord sur cette délibération ?

(La délibération 7 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Le bilan des acquisitions et cessions immobilières, Monsieur Marc TEILLIEZ.

VI. AMÉNAGEMENT - URBANISME - FONCIER

8. Bilan des acquisitions et cessions immobilières - Année 2023

M. TEILLIEZ.- Il y a lieu d'acter le bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées durant l'année 2023 sur le territoire de la commune de Liévin et de l'annexer au compte administratif de la Commune.

Le tableau récapitulatif est sous vos yeux.

M. LE MAIRE.- Très bien !

Y a-t-il des observations ? *(Aucune)*

Les Conseillers municipaux, à l'unanimité, prennent acte du bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées durant l'année 2023 sur le territoire de la commune de Liévin et décident de l'annexer au compte administratif de la Commune.

M. LE MAIRE.- La prochaine délibération est rapportée par Monsieur Bernard MIKOLAJCZYK.

9. Liévin – Lieudit – Dessus des Dix-Huit – Domaine des Bruyères – Cession par la Ville d’un ensemble immobilier non bâti à Flandre Opale Habitat

M. MIKOLAJCZYK.- L’objet de cette délibération porte sur le lieudit Dessus des Dix-Huit – j’ai découvert quelque chose-, Domaine des Bruyères, et il s’agit de la cession par la Ville d’un ensemble immobilier non bâti à Flandre Opale Habitat.

Par courrier du 11 octobre 2023, Flandre Opale Habitat a adressé à la Commune une intention d’acquérir un ensemble immobilier non bâti d’une superficie d’environ 61 153 m² en vue de la réalisation de 133 logements, moyennant le prix de 1 125 840 € HT.

Le pôle d’évaluation domaniale, par avis du 13 décembre 2023, a validé ce prix de vente.

Cette cession serait assortie de conditions suspensives, portant notamment sur l’obtention d’un permis d’aménager, du financement nécessaire à cette opération d’aménagement, etc., et de conditions particulières telles que les délais à respecter pour les signatures du compromis et de l’acte notarié, les délais à respecter pour la réalisation des travaux, l’absence de seuil de commercialisation et la prise en charge des frais de géomètre.

M. LE MAIRE.- Très bien !

C’est un beau dossier. Nous avons eu plusieurs projets dans ce secteur par le passé, mais aujourd’hui, avec Flandre Opale Habitat, les choses avancent bien. Ce projet est d’autant plus intéressant qu’il prévoit la construction de plus de 120 logements supplémentaires à Liévin. Je tiens à souligner qu’actuellement, plus de 400 logements sont en cours de construction dans notre ville, ce qui est significatif, surtout dans une période dont on sait qu’elle est difficile pour les promoteurs immobiliers. Ainsi, le fait que 400 logements soient en construction à Liévin en ce moment est un accomplissement important.

120 nouveaux logements vont ainsi s’ajouter, avec un programme intéressant car il est très diversifié. Ce programme comprend à la fois du béguinage, un peu de collectif, donc du logement social, ainsi que des lots libres et des permis groupés pour l’accession à la propriété. C’est un projet attrayant qui sera développé dans un très bel endroit de Liévin. Celles et ceux qui auront la chance de pouvoir y habiter y seront je pense très heureux. Le cadre de vie y est particulièrement sympathique, n’est-ce pas Monsieur FLAMENT ? De plus, ce sera plus d’un million d’euros de revenu foncier généré par ce projet, ce qui n’est pas négligeable.

Y a-t-il des observations ? (*Aucune*)

Sommes-nous tous d’accord sur cette délibération ?

(*La délibération 9 est adoptée à l’unanimité.*)

Je vous remercie.

Madame Marie-Christine BETREMIEUX, au sujet de la résidence Jean Huchez.

10. Liévin – Résidence Jean Huchez – Rétrocession de la voirie et des espaces verts par la Société Stempniak au profit de la Ville de Liévin

Mme BETREMIEUX.- Il s’agit d’une délibération qui permettra la reprise de voirie (en vue d’un transfert ultérieur vers le domaine public communal) et de réseaux de la résidence Jean Huchez.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame BETREMIEUX.

Y a-t-il des observations ? (*Aucune*)

Sommes-nous tous d’accord sur cette délibération ?

(La délibération 10 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Monsieur JACKOWSKI, je vous laisse présenter une convention de servitudes.

11. Liévin – Secteur Jaurès – Convention de servitudes entre Enedis et la Ville

M. JACKOWSKI.- L'objet de cette délibération porte sur une convention de servitudes entre Enedis et la Ville de Liévin, visant les ouvrages électriques et l'éclairage public sur une parcelle appartenant à la Ville de Liévin, située rue du Guyenne –où se trouvaient les Camus hauts –, dans le cadre, vous l'avez bien compris, de l'ambitieux projet de renouvellement urbain du quartier Jaurès : logements, salle de sport et surtout nouvelle école.

M. LE MAIRE.- Tout à fait. D'ailleurs, vous avez pu remarquer que le parc urbain est déjà façonné. Je crois qu'ils sont en train de planter ; il y a déjà quelques plantations si je me souviens bien. Le cheminement est fait. Ensuite, viendra le parcours sportif ou l'aire de jeu qui devra être réalisée. Récemment, j'ai eu l'occasion de rencontrer la nouvelle directrice du Louvre-Lens et je lui ai suggéré qu'il serait intéressant d'installer des œuvres d'artistes le long de ce parcours, comme c'est le cas dans le parc du musée. Selon moi, cela ajouterait une dimension enrichissante à ce projet.

Mme GERMA.- Des femmes ?

M. LE MAIRE.- Bien sûr, des femmes et des hommes, la société étant constituée d'hommes et de femmes – des statues représentant aussi bien des hommes que des femmes.

Mme GERMA.- Des œuvres d'artistes femmes ?

(Rires dans la salle)

M. LE MAIRE.- Oui ! Et d'artistes hommes !

Ce sera un très bel endroit.

Monsieur BOURDON, pouvez-vous rappeler quand démarreront les travaux concernant la résidence d'artistes : au printemps ?

M. BOURDON.- Cette semaine.

M. LE MAIRE.- Je ne savais pas que c'était si tôt. Ainsi, cette semaine, doivent démarrer les travaux d'une résidence supplémentaire. Combien de logements y aura-t-il ?

M. BOURDON.- 38.

M. LE MAIRE.- D'autres suivront.

Le quartier prend forme petit à petit.

Je vous rappelle qu'il s'agit de la deuxième phase sur les trois prévues pour ce quartier Jaurès. Cette phase démarrera la semaine prochaine.

Ce sera un quartier remarquable, d'autant plus qu'au cœur de celui-ci émergera un véritable joyau : l'école.

Mme CHIARELLO.- Pourvu que nous ayons là encore un label.

M. LE MAIRE.- Nous avons obtenu le label ÉcoQuartier.

Ce sera un très beau quartier.

Y a-t-il des observations ? *(Aucune)*

Sommes-nous tous d'accord sur cette délibération ?

(La délibération 11 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Monsieur FLAMENT, il s'agit du même objet mais cette fois-ci concernant la rue du Docteur Piette.

12. Liévin – Rue du Docteur Piette – Convention de services entre Enedis et la Ville

M. FLAMENT.- Dans le cadre de l'amélioration de la qualité des dessertes et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, des travaux ont été réalisés par Enedis en empruntant des propriétés communales. Les ouvrages consistent dans une bande de trois mètres de large, en la pose de deux canalisations souterraines sur une longueur totale d'environ dix mètres.

Il convient de régulariser la convention de servitudes correspondante à titre gratuit.

M. LE MAIRE.- Très bien, merci Monsieur FLAMENT.

Monsieur BECQUET, le Docteur Piette était un médecin des mines, n'est-ce pas ?

M. BECQUET.- Je ne sais pas, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Ce serait intéressant de le savoir.

Y a-t-il des observations ? (*Aucune*)

Sommes-nous tous d'accord sur cette délibération ?

(La délibération 12 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Nous poursuivons avec Jérôme DARRAS, qui va nous parler de la contractualisation non pas entre la Ville de Liévin et l'État mais la Ville et le Département.

13. Contractualisation – de 4^e génération – entre le Conseil départemental du Pas-de-Calais et la Ville de Liévin : signature du « Contrat territorial »

M. DARRAS.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, il s'agit de contractualiser avec le Département effectivement, afin que celui-ci s'engage à soutenir et à accompagner les démarches portées par la Ville, et de fixer des engagements réciproques permettant, notamment, de mobiliser les financements départementaux.

Le précédent Contrat territorial a permis la mise en œuvre de différentes opérations structurantes, notamment la construction de la crèche, la réalisation d'une voie verte le long de la RD 58 avec l'installation d'un éclairage autonome, la réalisation d'une étude de mobilité autour du collège Descartes, ou encore l'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi pour les travaux de la Cité des Genettes, retenue dans le cadre de l'engagement pour le renouveau du bassin minier.

Dans le nouveau contrat proposé, le Conseil départemental s'engage à soutenir la Ville de Liévin dans la mise en œuvre de projets de réalisation visant, notamment, à développer son attractivité et sa fonction de centralité.

Ce contrat arrête une liste non exhaustive de projets pour lesquels le Conseil départemental s'engage à apporter un accompagnement et une valorisation. Nous avons déjà évoqué ces projets précédemment : l'extension et la réhabilitation du centre nautique Nauticaa, la construction d'une nouvelle salle de sport pour le collège Descartes, la rénovation du stade et de la piste d'athlétisme de Rollancourt dans le cadre des Jeux olympiques et paralympiques, la rénovation et la mise en lumière du chevalement du 1bis, la rénovation et l'installation photovoltaïque de l'église Saint-Martin, le lancement d'une nouvelle étude de mobilité favorisant la sécurisation des accès cette fois-ci pour les collégiens de Curie, et le développement des modes doux.

Ce Contrat de territoire pourra être amendé par l'ajout ultérieur de nouvelles opérations s'inscrivant dans le cadre des compétences départementales.

Il vous est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit Contrat de territoire avec le Conseil départemental du Pas-de-Calais et tout document s'y afférant.

M. LE MAIRE.- La signature de ce contrat, Monsieur DARRAS, devrait intervenir, de manière à permettre au Président du Conseil départemental de se déplacer pour regarder les premiers travaux réalisés ou en cours, au mois de mai, si j'en crois mon directeur de cabinet et les contacts établis avec le Président du Conseil départemental. Je voudrais remercier, et nous aurons l'occasion à ce moment-là de donner les montants, l'apport important du Département sur tous les dossiers d'investissement et de réalisation que vous avez cités Monsieur DARRAS. Sans l'appui du Département, cela aurait été extrêmement difficile.

La réussite de ces projets repose sur une sorte d'alchimie, un montage, une sorte de Meccano où s'il manque une pièce, cela devient compliqué. Que ce soit l'État, le Département, la Communauté d'agglomération ou encore la Région, nous avons été entendus et soutenus sur ces grands chantiers. Je tiens à les remercier, car ces financeurs sont indispensables dans la réalisation de nos projets municipaux.

Y a-t-il des observations ? (*Aucune*)

Sommes-nous tous d'accord sur cette délibération ?

(*La délibération 13 est adoptée à l'unanimité.*)

Je vous remercie.

Madame Annabelle PLANARD nous présente les deux prochaines délibérations.

VII. ÉNERGIE

14. Énergies renouvelables - Aides aux particuliers : Dossiers de Monsieur ROELOFS et Monsieur RICHARD

Mme PLANARD.- Il s'agit d'une délibération classique d'attribution d'aides financières pour l'installation de panneaux solaires photovoltaïques selon les conditions fixées par les délibérations du 6 avril 2007 et du 30 mars 2012.

Ce sont deux demandes d'aides financières au plafond de 1 500 €, soit un montant total de 3 000 €.

M. LE MAIRE.- Merci, Annabelle.

Y a-t-il des observations ? (*Aucune*)

Sommes-nous tous d'accord sur cette délibération ?

(*La délibération 14 est adoptée à l'unanimité.*)

Je vous remercie.

Nous poursuivons.

15. Écomobilité - Aides aux particuliers

Mme PLANARD.- Il s'agit également d'une délibération classique d'attribution d'aides financières pour l'acquisition de vélos à assistance électrique (aide de 250 €) et de trottinettes électriques (une aide 100 €) selon les conditions fixées par la délibération du 12 janvier 2021.

Ce sont 35 nouvelles demandes d'aide financière depuis le dernier Conseil municipal :

- 10 pour les vélos à assistance électrique ;
- 25 pour les trottinettes électriques.

Soit un montant total de 5 000 €.

M. LE MAIRE.- Tout à fait, et Madame CHIARELLO est encore ravie.

Merci, Annabelle.

Y a-t-il des observations ? *(Aucune)*

Sommes-nous tous d'accord sur cette délibération ?

(La délibération 15 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Daniel FRUCHART.

16. Réfection de l'éclairage public - Autorisation de signature d'une convention de partenariat avec la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) dans le cadre du programme « Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique (ACTEE) »

M. FRUCHART.- Il s'agit d'une autorisation de signature de la convention de partenariat avec la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies dans le cadre du programme « Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique (ACTEE) » pour le projet de réfection de l'éclairage public afin de permettre l'octroi d'une subvention à hauteur de 41 200,13 €.

M. LE MAIRE.- Parfait !

Nous pouvons saluer le travail de Madame CHIARELLO et de Mademoiselle DIART. Cela n'était pas nécessairement connu, mais elles ont su aller chercher cette subvention, et chaque soutien financier est bon à prendre.

Vous pouvez applaudir Madame CHIARELLO, Monsieur FRUCHART.

M. FRUCHART.- Oui, bravo !

Mme CHIARELLO.- Ainsi que Carole DIART.

(Applaudissements)

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des observations ? *(Aucune)*

Sommes-nous tous d'accord sur cette délibération ?

(La délibération 16 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Madame CHIARELLO, justement, une autre source de financement.

17. Autorisation de signature d'une convention de valorisation et regroupement des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE)

Mme CHIARELLO.- Il s'agit d'autoriser la signature d'une convention de partenariat avec CertiNergy afin de permettre la valorisation des Certificats d'Économies d'Énergie dans le cadre du marché global de performance confié à Satelec pour les travaux de rénovation de l'éclairage public.

Pour mémoire, ce dispositif destiné à enclencher de nouveaux investissements en matière de maîtrise de l'énergie repose sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée par les pouvoirs publics aux vendeurs d'énergie incités ainsi à promouvoir l'efficacité énergétique auprès de leurs clients.

Un certain nombre d'actions et de travaux liés au programme de rénovation de l'éclairage public pourraient donc être valorisés financièrement, ainsi que d'autres travaux réalisés sur le patrimoine de la Ville.

M. LE MAIRE.- Très bien. Merci, Madame CHIARELLO, pour ces explications.

Y a-t-il des observations ? (*Aucune*)

Sommes-nous tous d'accord sur cette délibération ?

(*La délibération 17 est adoptée à l'unanimité.*)

Je vous remercie.

Madame SADOUNE, vous allez nous parler du Conseil municipal des Jeunes, que vous avez quitté il y a si peu.

Mme SADOUNE.- Tout à fait, Monsieur le Maire, hier matin je pense. Je plaisante. C'était un peu plus vieux que cela : avant-hier !

VIII. JEUNESSE

18. Reconduction du Conseil municipal des Jeunes

Mme SADOUNE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, cette délibération propose de prolonger le mandat des jeunes Conseillers municipaux jusqu'à la fin du mandat du Conseil municipal que nous représentons et composons aujourd'hui.

L'occasion m'est donnée pour faire un point et rappeler les actions qui ont été portées par le Conseil municipal des Jeunes.

Je rappelle que chaque Conseiller municipal a été élu sur la base d'un projet qu'il a porté auprès de ses pairs dans les écoles, et aussi dans les accueils ados et centres de loisirs. Installé le 10 mars 2021, nous en sommes à la troisième édition du Conseil municipal des Jeunes.

Nous pouvons saluer le travail accompli – accompagné par Angélique BOURDON du service Jeunesse – par ces jeunes Conseillers municipaux qui ont réalisé la plupart de leurs projets avec succès. Quelques-uns restent à mettre en œuvre. Nous pourrions citer des actions dans le domaine de la solidarité, avec la préparation de repas de Noël pour les plus précaires, mais aussi des rallyes organisés par Cap'Rally au travers de la commune pour permettre aux élèves de découvrir le patrimoine liévin. C'est également l'installation de distributeurs de serviettes hygiéniques dans certains équipements de proximité, Madame GERMA faisait référence précédemment à la problématique rencontrée par les femmes, et tant les jeunes femmes que les garçons sont sensibilisés à ce type d'action. C'est aussi l'accès à la culture.

Ces jeunes sont réellement dans une approche altruiste et mettent en œuvre des actions dans l'intérêt du plus grand nombre des Liévinos, et pas seulement en direction des jeunes, même si une partie de ces projets leur est destinée. Ce sont des « portevoix » très actifs, qui participent également aux commémorations. De plus, ils répondent, en fonction de leurs aspirations, aux partenariats avec diverses associations telles que Femme en Avant, avec le musée du Louvre, ou encore avec les centres culturels et sociaux.

Ils ont encore beaucoup à accomplir, et nous avons de la chance de les avoir à nos côtés.

Pour conclure, je terminerai par une citation qui, je l'espère, vous incitera à valider cette délibération : « *La jeunesse, débordante de jouvence, exige d'être charmée par des aînés flamboyants, leaders d'avenir.* ». La jeunesse doit être accompagnée, et ce sont eux qui façonneront l'avenir.

M. LE MAIRE.- Des aînés flamboyants, Samia SADOUNE en est une, n'est-ce pas ?

Ces jeunes Conseillers ont la chance d'avoir une adjointe à la jeunesse comme Samia, ainsi qu'une technicienne tout à fait remarquable en la personne d'Angélique PIESZCZEK.

Ce Conseil municipal des Jeunes est effectivement « un bon cru ». Ils réalisent de nombreuses actions, et nous les voyons très actifs.

De plus, il me semble qu'il n'y a pas eu beaucoup de désaffections.

Mme SADOUNE.- Il y a eu deux démissions au départ en raison de déménagements, mais elles ont été rapidement remplacées par deux nouveaux membres.

M. LE MAIRE.- Ce Conseil municipal des Jeunes reste effectivement très stable et réalise un beau travail.

Y a-t-il des observations ? (*Aucune*)

Sommes-nous tous d'accord sur cette délibération ?

(*La délibération 18 est adoptée à l'unanimité.*)

Je vous remercie. Nous allons ainsi poursuivre avec cette belle équipe !

Le renouvellement du Contrat Colonie, Monsieur BELKADI. Cela me donne l'occasion de vous informer que le concours de Miss Liévin, qui avait été mis de côté pendant un certain temps, va bientôt reprendre. Il me fallait donc choisir deux représentants pour le jury, et j'ai désigné Madame CLÉMENT et Monsieur BELKADI.

Mme CLÉMENT.- C'est n'importe quoi !

(*Rires dans la salle*)

M. LE MAIRE.- Si !

M. BELKADI.- Je vous remercie de cet honneur, Monsieur le Maire. (*Sourires*)

Mme CLÉMENT.- Qu'est-ce que c'est que cette histoire ?

(*Rires dans la salle*)

M. LE MAIRE.- Je ne plaisante pas, je vous ai choisis tous les deux. (*Sourires*)

Tu ne souhaites vraiment pas faire partie du jury ?

Mme CLÉMENT.- Non, je n'aime pas participer à ce genre de choses !

M. LE MAIRE.- Il faut un homme et une femme. Parmi toutes les dames ici présentes, qui souhaiterait donc faire partie du jury ?

(*Madame Reine LEROY se manifeste.*)

M. LE MAIRE.- Très bien !

Madame Reine LEROY et Monsieur Sahaman BELKADI feront donc partie du jury.

Nous vous écoutons, Sahaman.

19. Renouvellement Contrat Colonie avec la CAF du Pas-de-Calais

M. BELKADI.- Cette délibération porte sur le renouvellement du Contrat Colonie signé avec la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais.

Il est proposé le renouvellement de ce Contrat Colonie par la signature d'une convention pour le développement et l'amélioration des centres de vacances du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2025.

Cette convention détermine contractuellement, pour une année, les engagements fondés sur des objectifs prioritaires. Elle fixe le nombre de places annuel à 120 places.

Le gestionnaire s'engage à :

- Réaliser des séjours en centres de vacances avec une thématique adaptée à l'âge des enfants ;
- Fournir des séjours avec des activités dominantes et de fréquence connue ;
- Favoriser la mixité sociale et l'accessibilité à toutes les familles en pratiquant des tarifs adaptés ;
- Appliquer une dégressivité tarifaire pour les fratrises ;
- Faciliter des modalités de paiement des familles les plus défavorisées ;

- Encourager le renouvellement du public en favorisant les premiers départs.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des observations ? (*Aucune*)

Sommes-nous tous d'accord sur cette délibération ?

(*La délibération 19 est adoptée à l'unanimité.*)

Je vous remercie, ainsi que la CAF.

Nous allons laisser la parole à Roselyne NESPOLA, que je croyais être une jeune maman parce qu'elle me présentait la photographie d'un bébé, mais non, ce n'était que son petit-enfant.

Mme NESPOLA.- Effectivement, je suis devenue grand-mère.

M. LE MAIRE.- Nous t'écoutons, sur une délibération d'ailleurs que tu présentes très souvent.

Mme NESPOLA.- Tout à fait.

IX. PERSONNEL

20. Remboursement de la rémunération maintenue par la Collectivité à Monsieur Patrick ADELE DIT RENSEVILLE dans l'attente de sa mise en retraite

Mme NESPOLA.- Monsieur Patrick ADELE DIT RENSEVILLE a fait l'objet d'une mise en retraite pour invalidité avec effet au 1^{er} novembre 2022.

Durant la période d'instruction de son dossier par la Caisse Nationale des Agents des Collectivités Locales (CNRACL), la Collectivité a été dans l'obligation de maintenir sa rémunération soit du 1^{er} novembre 2022 au 31 décembre 2023.

Monsieur Patrick ADELE DIT RENSEVILLE ayant obtenu le versement de sa retraite, la Collectivité sollicite à présent le remboursement pour un montant de 12 584,30 €.

M. LE MAIRE.- Tout à fait. Merci, Roselyne.

Patrick ADELE DIT RENSEVILLE a terminé sa carrière, Monsieur Bernard MIKOLAJCZYK, à l'Office Municipal de la Mémoire. Vous en souvenez-vous ?

M. MIKOLAJCZYK.- Oui, j'attends son remplaçant.

M. LE MAIRE.- C'est vous !

(*Rires dans la salle*)

M. LE MAIRE.- Comme Henri JACKOWSKI, c'est vous qui avez remplacé Patrick. D'ailleurs, j'observe que vous le faites très bien, car chaque fois que je me rends à l'Office Municipal de la Mémoire, il y a toujours de l'activité. Hier, je suis allé remettre un petit cadeau à Tetyana GRYGORCHUK, parce qu'elle nous avait réalisé une très belle carte de vœux, et j'ai remarqué qu'il y avait de l'activité dans cet office. Il se passe toujours quelque chose, et donc je vous en remercie. Vous avez fort bien remplacé Monsieur Patrick ADELE DIT RENSEVILLE, car il y a toujours de l'animation qui se déroule dans cet Office Municipal de la Mémoire.

M. MIKOLAJCZYK.- Et lui perçoit combien pour sa retraite ?

(*Rires dans la salle*)

M. LE MAIRE.- Vous avez la reconnaissance éternelle de la population liévine et cela n'a pas de prix ! (*Sourires*)

En revanche, vous n'aurez pas votre statue pour avoir tenu cet Office Municipal de la Mémoire, parce que vous avez compris que Madame GERMA ne souhaite que des statues de femmes ! (*Rires*)

Y a-t-il des observations ? (*Aucune*)

Sommes-nous tous d'accord sur cette délibération ?

(La délibération 20 est adoptée à l'unanimité.)

Nous passons la parole à Madame MARTIN. Je signale d'ailleurs à Monsieur Adrien JUSTINE, qui va bientôt se marier et qui a acheté un pantalon de costume un peu trop long, que Madame MARTIN sait faire des ourlets, m'a-t-elle précisé plus tôt.

(Rires dans la salle)

Mme MARTIN.- Merci, Monsieur le Maire ! *(Rires)*

M. LE MAIRE.- Félicitations aux futurs mariés. Quand est prévu le mariage ?

M. ADRIEN.- Le 30 mars.

M. LE MAIRE.- Vous êtes tous invités, bien évidemment !

(Rires dans la salle)

Madame MARTIN, nous vous écoutons.

21. Remboursement des frais d'affranchissement

Mme MARTIN.- Pour des modalités pratiques liées à l'exercice de ses missions de sénateur, Monsieur Jérôme DARRAS souhaite bénéficier des moyens du service affranchissements de la Ville.

Il remboursera l'intégralité du coût lié à l'utilisation de ce service.

M. LE MAIRE.- Très bien !

M. DARRAS.- Bien que je ne prendrai pas part au vote, m'autorisez-vous à dire un mot ?

M. LE MAIRE.- Bien sûr.

M. DARRAS.- Je souhaiterais préciser que c'est par exception, car bien entendu le Sénat dispose de son propre bureau de poste. Habituellement, mes courriers partent de Paris ou de Liévin via le Sénat, dans des enveloppes navettes. J'utiliserai donc ce service à titre exceptionnel, en cas de réponses urgentes à adresser en direction de Liévin ou de personnes des environs.

M. LE MAIRE.- Il n'y a aucun souci, surtout que vous rembourserez directement les frais.

Je signale d'ailleurs que cette pratique a déjà existé avec d'autres organismes. Je me rappelle qu'il y a seulement trois ans, nous avons mis en place ce système avec l'association des Communes minières du Nord Pas-de-Calais et l'association des Communes minières de France. Ce dispositif existe donc déjà, ce qui est fort heureux d'ailleurs, car si vous deviez passer par le Sénat pour toutes vos correspondances, cela prendrait beaucoup trop de temps. De plus, sur le plan environnemental, cela serait néfaste en termes d'empreinte carbone.

Mme CHIARELLO.- Tout à fait.

M. LE MAIRE.- En prenant cette délibération, nous participons en même temps à la sauvegarde de la planète. Merci Monsieur DARRAS !

Y a-t-il des observations ? *(Aucune)*

Sommes-nous tous d'accord sur cette délibération ?

(Monsieur Jérôme DARRAS ne prenant pas part au vote, la délibération 21 est adoptée à l'unanimité des votants.)

M. LE MAIRE.- Je vous remercie.

Nous poursuivons, Madame DELARUYELLE.

22. Modification d'un emploi permanent au tableau des effectifs

Mme DELARUYELLE.- Compte tenu de la mutation du chef de service de police municipale à venir, il convient de recruter un agent en remplacement.

À ce jour, le poste est calibré uniquement sur le grade de chef de service de police municipale principal de 1^{re} classe. Afin de faciliter les possibilités de recruter un agent, il convient d'ouvrir cet emploi sur les différents grades du cadre d'emploi de chef de service de police municipale.

M. LE MAIRE.- Tout à fait, car le directeur de la police municipale, Monsieur Cédric RENAUT, a décidé de quitter la collectivité pour en rejoindre une autre – sa mutation est en cours –, laissant ainsi le poste vacant. Heureusement, Monsieur Fabrice MULLET gère actuellement l'ensemble du service, et Monsieur Lionel FLAMENT est également présent.

Nous sommes aujourd'hui en période de recrutement, mais malgré une première série d'entretiens, nous n'avons pas trouvé le bon candidat, n'est-ce pas Monsieur KUZNIAK ?

M. KUZNIAK.- C'est cela.

M. LE MAIRE.- Nous le trouverons sans doute plus tard.

Y a-t-il des observations ? *(Aucune)*

Sommes-nous tous d'accord sur cette délibération ?

(La délibération 22 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

X. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

23. Élection d'un nouveau représentant de la Ville de Liévin à l'Assemblée Spéciale et aux Assemblées Générales de la SEM Territoires 62

M. LE MAIRE.- Étant donné que Monsieur Jérôme DARRAS nous a sollicités pour quitter l'Assemblée Spéciale et les Assemblées Générales de la SEM Territoires 62, je vous propose la candidature de l'un de nos collègues qui connaît très bien cette SEM : Monsieur Jean-Luc DEPRez, car il y a travaillé pendant...

M. DUPREZ.- 21 ans.

M. LE MAIRE.- Ainsi, nous aurons un représentant compétent, connaissant bien cette « maison » et donc défendant efficacement nos intérêts.

Y a-t-il des observations ? *(Aucune)*

Sommes-nous tous d'accord sur la candidature de Monsieur Jean-Luc DEPRez ? Je vous propose de le manifester par applaudissements.

(La délibération 23 est adoptée à l'unanimité. Applaudissements)

Je vous remercie.

M. DEPRez.- Je souhaiterais dire quelques mots, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Tu as la parole.

M. DEPRez.- Vous me voyez honoré pour trois raisons. Tout d'abord, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, chers collègues, je suis reconnaissant de la confiance que vous m'accordez en me désignant pour mener cette mission.

Ensuite, je souhaite parler de Jérôme, récemment devenu sénateur, et partager une anecdote. Lors de notre visite au Sénat, j'ai eu l'occasion d'entendre ses collaborateurs exprimer leur grande satisfaction à l'égard de son travail et de ses nombreuses interventions au sein de la commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées. À la lumière de cela, je suis convaincu qu'il deviendra un grand

sénateur. Entendre de telles louanges m'a réjoui, car nous avons soutenu Jérôme avec force. De là à dire que je remplacerai Jérôme, non ; que je lui succéderai, oui, peut-être ? En tout cas, je considère que ma tâche consistera à poursuivre humblement sa mission, ce qui est pour moi gratifiant.

Enfin, ce qui me tient à cœur, c'est de pouvoir participer en tant que représentant de la Ville aux assemblées de la SEM Territoires 62. J'ai eu le privilège de travailler au sein de cette structure pendant 21 ans, comme je l'ai précisé plus tôt, contribuant à la réalisation de projets majeurs tels que le site du 11/19, le Stade Couvert Arena et enfin le Louvre-Lens. C'est également le fait de m'impliquer à nouveau dans cette SEM, que j'estime utile, compétente et efficace pour la collectivité locale.

Monsieur le Maire, soyez assuré de mon implication pour défendre les intérêts de la Ville et veiller à la bonne santé de la SEM, car ce sont des conditions essentielles pour nos intérêts.

Monsieur le Maire, je vous remercie de m'avoir accordé la parole.

(Applaudissements)

M. LE MAIRE.- Nous sommes très heureux, cher Jean-Luc, et nous avons bien évidemment toute confiance en toi.

M. DEPREZ.- Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Nous passons aux deux prochaines délibérations présentées par Sophie RUSIN, concernant des transferts de compétences.

Mme RUSIN.- Je vous propose d'exposer les deux premières délibérations conjointement.

M. LE MAIRE.- Les trois même !

Mme RUSIN.- Effectivement, j'en présenterai trois, mais j'aborderai les deux premières, puis la troisième.

M. LE MAIRE.- C'est entendu.

24. CALL - Approbation du transfert de la compétence « Création et exploitation d'un réseau public de chaleur ou de froid »

25. CALL - Approbation du transfert de la compétence « Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (IRVE) »

Mme RUSIN.- Les communes sont compétentes en matière de création et d'exploitation d'un réseau public de chaleur ou de froid, mais aussi de création et d'exploitation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques, et il est possible de transférer ces compétences à un EPCI. En l'occurrence, la CALL souhaite exercer ces compétences. Il est proposé d'accepter les modifications des statuts de la CALL.

M. LE MAIRE.- Très bien.

Y a-t-il des observations ? *(Aucune)*

Sommes-nous tous d'accord sur ces deux délibérations ?

(Les délibérations 24 et 25 sont adoptées à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Il nous reste la troisième délibération, Madame RUSIN.

26. CALL - Habilitation pour créer une centrale d'achat communautaire - Modification statutaire

Mme RUSIN.- Depuis de nombreuses années, la mutualisation des achats au niveau de la CALL a été expérimentée, permettant ainsi de générer des économies d'échelle pour les communes parties prenantes.

Afin de simplifier ce dispositif, la CALL peut se constituer en centrale d'achat. Il est donc proposé d'accepter cette modification des statuts de la CALL.

M. LE MAIRE.- Très bien !

Y a-t-il des observations ? *(Aucune)*

Sommes-nous tous d'accord sur cette délibération ?

(La délibération 26 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

La dernière délibération est présentée par Monsieur MICHALAK.

XI. SUBVENTIONS

27. Subventions aux associations – Année 2024

M. MICHALAK.- Cette délibération a pour objet l'attribution des subventions annuelles aux associations pour l'année 2024, l'inscription budgétaire et les engagements se réalisant sur l'année 2024.

Il s'agit ici de permettre aux associations une gestion de leur trésorerie.

M. LE MAIRE.- J'ai connu un 1^{er} Adjoint qui était plus bref que vous, Monsieur MICHALAK.

M. MICHALAK.- Oui, Michel !

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des observations ? *(Aucune)*

Sommes-nous tous d'accord sur cette délibération ?

(La délibération 27 est adoptée à l'unanimité des votants, Madame GERMA, Monsieur JACKOWSKI, Monsieur GORRIEZ, Monsieur FLAMENT et Madame PRUVOST ne prenant pas part au vote.)

Mes chers collègues, je vous remercie de votre présence ce soir, de votre participation, de votre sérieux, et je vous donne rendez-vous le 4 avril prochain.

Je vous souhaite une bonne soirée, ainsi que de bonnes vacances à celles et ceux qui auront la chance de partir.

(La séance est levée à 19 heures 46.)